



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22 - 26 mars 2010

Rapport du président du Comité des normes

Point 9.1 de l'ordre du jour provisoire

Chers collègues,

1. Pour la réunion du Comité des normes, le défi à relever est toujours celui de concilier un programme bien chargé avec les délais prévus pour l'examen des questions par les membres du Comité. Dans certains cas, le président est contraint d'abrèger certains débats à sa discrétion, dans d'autres il est nécessaire de laisser libre cours à la discussion pour résoudre des points litigieux.

2. À l'issue de la dernière réunion, en mai 2009, j'ai estimé qu'une évaluation de la réunion était nécessaire et qu'il fallait rassembler toutes les observations des participants et établir les éventuelles améliorations à apporter à la réunion suivante. La question a été approuvée et la réunion de novembre 2009 du Comité a consacré le premier point de son ordre du jour à cette évaluation; les importantes observations reçues nous permettront, je l'espère, d'avoir des réunions plus productives à l'avenir.

Permettez-moi de vous parler de la réunion de mai 2009 du Comité.

3. En 2009, la première réunion du Comité s'est tenue du 4 au 8 mai, au siège de la FAO. Nous avons 68 documents à analyser et discuter au cours de la réunion. Comme toujours, il était impossible de s'occuper d'autant de documents en une seule session, aussi le Comité a-t-il décidé de créer 8 petits groupes de travail chargés de certaines questions importantes et non prorogables, à savoir respectivement:

- Critères régissant les traitements NIMP 15
- Traitements par le froid
- Pré-agrément pour les articles réglementés
- Appendice à la NIMP 7
- Spécification relative à la sensibilité des hôtes aux mouches des fruits

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- Spécification relative au manuel d'inspection
- Mesures intégrées pour la gestion des risques liés au commerce international de végétaux destinés à la plantation
- Mandat de l'atelier à composition non limité de la CIPV sur le transport international de grains.

Bien que le Comité soit convenu de travailler en groupes restreints, il n'a pas été possible de traiter intégralement certaines questions, dont celle du pré-agrément pour les articles réglementés, qui ont dû être reportées à la réunion de novembre.

4. Par ailleurs, de nombreuses décisions importantes ont été prises, notamment l'approbation des 5 projets de NIMP suivants à présenter aux membres, pour consultation, dans le cadre de la procédure ordinaire:

- Révision de la NIMP 7 (Système de certification à l'exportation)
- Révision de la NIMP 12 (Directives pour les certificats phytosanitaires)
- Projet de NIMP: Conception et fonctionnement des stations de quarantaine post-entrée
- Amendements à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires)
- Approches systémiques pour la gestion du risque phytosanitaire lié aux mouches des fruits (Tephritidae).

5. Nous avons également approuvé les deux projets de NIMP suivants, pour consultation par les membres dans le cadre de la procédure spéciale:

- Projet de protocole de diagnostic pour *Thrips palmi* (en annexe à la NIMP 27 – Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés)
- Projets de traitements phytosanitaires: Traitements par le froid contre les mouches des fruits (en annexes à la NIMP 28 – Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés).

6. Le document d'information et le mandat de l'atelier à composition non limitée sur le transport international de grains ont aussi été étudiés par le Comité, en vue de leur examen par le Bureau. Les six objections formelles aux traitements par irradiation présentées à la CMP à sa quatrième session, ont été examinées par le Comité, qui les a renvoyées au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires afin qu'il établisse la nécessité de modifier le dosage pour les deux traitements contre *Grapholita molesta* et fournisse des avis au Comité concernant les autres traitements dans lesquels l'insecte est encore susceptible de produire une génération F1.

7. Concernant les spécifications, trois décisions générales ont été prises au cours de la réunion:

- amender la section relative au soutien financier afin que des ressources puissent provenir de sources autres que le programme ordinaire de la CIPV
- ne plus indiquer le responsable dans les spécifications, mais joindre la liste à jour des responsables en annexe au rapport du Comité des normes
- inclure une référence générale à toutes les NIMP, au lieu de les indiquer individuellement.

8. Le Comité a également approuvé deux spécifications ayant fait l'objet d'observations de la part des membres:

- transport international de machines et de matériel d'occasion
- surveillance des forêts.

9. Concernant la spécification relative aux denrées stockées, le Comité a décidé de demander au nouveau responsable de formuler des observations et d'en référer au Comité à sa prochaine session. Deux nouvelles spécifications ont été approuvées, pour consultation par les membres, à savoir:

- le manuel d'inspection
- le protocole expérimental pour déterminer la situation d'hôte des fruits pour les mouches des fruits (Tephritidae).

10. L'intégration de considérations relatives à l'environnement et à la biodiversité dans toutes les nouvelles normes a été discutée, cette déclaration figurant désormais dans toutes les spécifications, en tant que tâche spécifique, aux fins de la rédaction des normes. Pour les spécifications élaborées sans cette déclaration, il a été demandé au Secrétariat d'en assurer l'insertion dans toutes les spécifications approuvées et dans tous les projets de spécification pour lesquels un groupe de travail d'experts ne s'est pas encore réuni.

11. Enfin, nous avons décidé lesquels des 7 projets de NIMP approuvés à cette fin devraient être envoyés aux membres en 2009 pour consultation, à savoir:

- Révision de la NIMP 12
- Révision de la NIMP 7
- Conception et fonctionnement des stations de quarantaine post-entrée
- Projet de protocole de diagnostic pour *Thrips palmi*
- Projets de traitements phytosanitaires: traitements par le froid contre les mouches des fruits
- Suppression du terme « organisme utile » dans la NIMP 5 - Glossaire des termes phytosanitaires.

12. Le projet d'approche systémique pour la gestion du risque phytosanitaire lié aux mouches des fruits a été approuvé en vue de son envoi aux pays pour consultation, envoi qui n'a pas été effectué en 2009.

Permettez-moi maintenant de vous parler de la réunion de novembre 2009 du Comité.

13. La réunion devait analyser 43 documents. En ma qualité de président, j'ai essayé de préparer la session d'une manière différente. Avant la réunion, des membres du Comité ont été invités à élaborer une brève présentation de certains points de l'ordre du jour, pour ouvrir et faciliter le débat. Cette innovation s'est révélée utile pour l'examen de questions importantes figurant à l'ordre du jour.

14. La réunion a commencé par une mise à jour du Secrétariat concernant certaines activités, telles que les ateliers régionaux, le rassemblement des observations des membres de la part de volontaires, et des informations relatives à un nouveau groupe de travail d'experts en 2010, sur le transport international de grains, que le Canada envisage d'accueillir.

15. Actuellement, les observations des membres sur les projets de NIMP sont transmises aux responsables dans les langues dans lesquelles elles ont été présentées, ce qui peut leur poser quelques problèmes. Le Comité a suggéré qu'il soit demandé à la CMP d'encourager les pays membres à présenter leurs observations sur les NIMP en anglais, afin d'en faciliter l'examen par les responsables. D'autres solutions au problème des responsables appelés à examiner des observations rédigées dans différentes langues, devraient être étudiées par le Comité dans le futur.

16. Un résumé de la réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7), qui s'est tenue en mai à la suite de la réunion du Comité, a également été présenté. Deux projets de NIMP ont été examinés: matériel de micropropagation et minitubercules de pommes de terre (*Solanum* spp.) exempts d'organismes nuisibles destinés au commerce international, et piégeage des mouches des fruits, en attente d'une révision de certains points du texte par le Groupe technique sur les mouches des fruits. Ces documents ont été approuvés en vue de leur envoi à la cinquième session de la Commission, pour adoption.

17. Une autre partie importante de la réunion a été consacrée à l'examen des recommandations du Groupe technique sur le Glossaire relatives à la cohérence de 5 NIMP (3, 10, 13, 14, 22) et du supplément n° 1 à la NIMP 5. Le Groupe technique a réparti les incohérences en quatre tableaux, le premier indiquant les incohérences, le deuxième contenant les erreurs ou les fautes plus évidentes, le troisième se rapportant à la traduction en espagnol et le quatrième concernant les préférences en espagnol.

18. Il a été convenu qu'à l'avenir, les incohérences indiquées dans le deuxième tableau devraient être corrigées au moment de la révision des NIMP concernées et être également prises en compte par le Comité lors de l'établissement des priorités du programme de travail. Le Comité a aussi modifié certaines des recommandations du Groupe de travail dans le premier tableau et approuvé les recommandations formulées par le Groupe à soumettre en anglais à la cinquième session de la Commission, pour appréciation et insertion dans les NIMP. Le Comité a décidé que le troisième tableau ne devrait être présenté à la cinquième session de la Commission qu'en espagnol et que les changements devront être apportés aux normes concernées. Le quatrième tableau relatif aux préférences en espagnol devrait être examiné par le groupe de révision espagnol. Enfin, le Comité a décidé la révision simultanée des NIMP 2, 11 et 21 et la révision distincte des NIMP 4, 6, 8 et 18. Les recommandations concernant la rédaction des NIMP, préparées par le Groupe de travail sur le Glossaire, ont été approuvées et seront incorporées dans le guide de style par le Secrétariat, selon qu'il convient.

19. Le projet de norme sur la conception et le fonctionnement des stations de quarantaine post-entrée pour les végétaux a été approuvé en vue de sa soumission à la CMP, à sa cinquième session.

20. Concernant le projet de spécification pour la réduction à un niveau minimal des organismes de quarantaine dans les denrées stockées faisant l'objet d'un commerce international, le Comité a décidé de lancer une nouvelle série de consultations en considération des nombreux changements effectués et de la similitude entre ce projet et le projet futur sur le transport international de grains.

21. La dernière journée de réunion du Comité a été entièrement consacrée à l'examen de la spécification concernant la réduction à un niveau minimal des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs et moyens de transport maritime dans le cadre du commerce international. Cette question, qui est très complexe, pourrait avoir une incidence sur le commerce international similaire à celle de la NIMP 15. Le Comité a décidé que deux responsables s'occuperaient de cette spécification, ce qui a été approuvé pour consultation des membres.

22. La réunion du Comité s'est également penchée sur la mise à jour du programme de travail relatif à l'établissement de normes et a examiné certaines modifications à ce programme qui sera présenté à la cinquième session de la Commission. De nouveaux responsables ont été désignés tant pour les groupes de travail d'experts que pour les groupes techniques. Comme toujours, des progrès ont été faits mais il n'a pas été possible d'examiner toutes les questions figurant à l'ordre du jour très chargé de la réunion de novembre du Comité.

23. Avant de conclure mon intervention, je voudrais faire quelques observations concernant les activités d'établissement de normes. Au cours de mon expérience dans le cadre de la CIPV, j'ai constaté que le nouveau texte de la Convention était centré sur les organismes nuisibles réglementés. Parmi eux, les organismes non de quarantaine ne peuvent être réglementés que dans le matériel de propagation qui doit être la principale source d'inoculum. C'est la raison pour laquelle certains organismes nuisibles ne figurent pas dans les programmes internationaux, car ils ne répondent pas aux conditions requises pour être des organismes nuisibles réglementés. Par ailleurs, d'autres organisations telles que la CDB s'occupent des espèces exotiques envahissantes qui dans certains cas sont des organismes de quarantaine, tandis que le Codex travaille à la mise au point de pratiques optimales visant à éviter la contamination par des organismes producteurs de mycotoxines dans les grains ou les fruits à coque. Les organismes producteurs de mycotoxines sont des organismes nuisibles selon la définition qui en est donnée, mais ils ne peuvent pas rentrer dans le programme de la CIPV du fait de la définition contraignante appliquée aux organismes nuisibles réglementés.

24. L'une des principales incidences de la CIPV au plan international tient à la NIMP 15 et le rôle de la Convention sur la scène internationale tendra probablement à se renforcer à l'avenir, grâce à la future NIMP pour les déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs dans le

commerce international. Cette norme est importante, mais éloignée des intérêts des producteurs qui ont besoin d'un soutien dans leurs activités quotidiennes.

25. Enfin, je dois vous informer que je quitte le Comité des normes pour assumer ma nouvelle fonction d'attaché brésilien pour les affaires agricoles auprès de l'Union européenne. Je suis sûr qu'il s'agit d'une séparation de courte durée, avec l'espoir de rejoindre la communauté phytosanitaire internationale dans le futur.

Je vous remercie de votre attention.